

Allocution tenue à la conférence de presse du 25 juin 2013

D<sup>r</sup> med. Klaus Stadtmüller  
Médecine du travail FMH  
Président de la Société suisse de médecine du travail

Mesdames et Messieurs,

Les interactions entre travail et santé sont un enjeu complexe et constituent la compétence de base des médecins du travail.

Le travail de nuit n'a pas de conséquences clairement définies sur le plan médical. Ses effets les plus fréquents sont des troubles du sommeil, dont se plaignent plus de 50 % des travailleurs/euses de nuit. En outre, 5 % des personnes travaillant la nuit souffrent du syndrome des travailleurs en équipe, soit un manque de sommeil et une fatigue chronique durant la journée, faute de pouvoir dormir plus de quatre heures d'affilée. Ce n'est pas tout: les troubles du sommeil persistent au cours des vacances, et même parfois pendant des années après la fin du travail de nuit.

Des troubles psychiques, pouvant aller jusqu'à la maladie (dépression) se multiplient, tout comme les problèmes digestifs, le manque d'appétit et la tendance à l'hypertension. Bien des études signalent également un risque d'infarctus accru. Des indices montrent encore que les travailleuses de nuit sont davantage sujettes au cancer du sein. Enfin, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le travail de nuit comme «cancérogène probable pour l'homme».

Nous, les médecins du travail, ne sommes pas opposés par principe au travail de nuit et au travail en équipes – ce serait contraire à notre vision des choses et à notre expérience médicale. Mais nous refusons l'introduction sans nécessité du travail de nuit. A ce jour, personne n'est parvenu à prouver que l'extension des horaires d'ouverture ainsi que de l'offre des shops des stations-service répondait à un réel besoin de la population suisse. Les technologies modernes permettent de faire le plein d'essence la nuit en l'absence de personnel de vente. Quant au shopping en pleine nuit, il est absolument superflu. Voilà pourquoi nous recommandons de voter non le 22 septembre.